



Québec, le 23 janvier 2012

L'honorable Keith Ashfield
Ministre
Ministère Pêches et Océans
House of Commons
Ottawa, Ontario K1A 0A6

Objet : Résolution de la Fédération Québécoise des Municipalités sur la fermeture du Centre de sauvetage maritime de Québec

Monsieur le Ministre,

Lors de la dernière séance du conseil d'administration tenue les 1^{er} et le 2 décembre dernier, la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) a adopté une résolution demandant aux autorités fédérales, c'est-à-dire la Garde côtière canadienne, le ministère Pêches et Océans et le Commissaire aux langues officielles, que demeure ouvert et pleinement opérationnel le Centre de sauvetage maritime de Québec (CSMQ).

La FQM est persuadée que le Québec doit être doté d'un tel centre de sauvetage pour assurer adéquatement la sécurité des plaisanciers se trouvant sur la voie maritime du Saint-Laurent. Il est en effet impératif qu'un centre d'urgence québécois spécialisé dans la coordination et le contrôle des opérations de sauvetage en mer couvre le territoire compris entre le Lac Saint-François et Blanc-Sablon, incluant la péninsule gaspésienne et l'archipel des Iles-de-la-Madeleine, soit une superficie totale de 148 200 km² avec un littoral de 2 495 milles marins (4 600 km).

En 2010, le CSMQ est intervenu lors de 1 500 incidents son territoire et est venu en aide à plus de 3 000 personnes. Il demeure, pour la FQM, le seul centre en mesure d'effectuer une coordination des événements propre aux spécificités du Québec tout en assurant des services francophones de façon irréprochable.

La sécurité des usagers du fleuve Saint-Laurent ne peut être subordonnée à des impératifs budgétaires. C'est pourquoi la FQM vous demande, Monsieur le Ministre, de revoir votre décision et de maintenir ouvert et pleinement opérationnel le CSMQ.

...2



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
www.fqm.ca

2

En étant convaincus que votre gouvernement considèrera notre position avec toute l'attention qu'elle mérite, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

BERNARD GÉNÉREUX
Président

p. j. Résolution de la FQM

- c. c.
- M. Graham Fraser, commissaire aux langues officielles
 - Mme Carole Raiche, présidente de l'Association des centres d'urgence du Québec
 - M. Denis Lebel, ministre des Transports, de l'Infrastructure, et des Collectivités
 - M. Robert Dutil, ministre de la Sécurité publique du Québec
 - M. Berry Vrbanovic, président de la Fédération canadienne des municipalités
 - M. Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
www.fqm.ca

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités tenue les 1^{er} et 2 décembre 2011 à l'Hôtel Plaza Québec, 3031, boulevard Laurier, Québec, Québec.

RÉSOLUTION CA-2011-12-01/12
Centre de sauvetage maritime de Québec

CONSIDÉRANT que les opérations de sauvetage sur le fleuve Saint-Laurent sont assurées par la Garde côtière canadienne;

CONSIDÉRANT que les appels de détresse émis par les plaisanciers en difficulté sur le fleuve Saint-Laurent sont transmis au Centre de sauvetage maritime de Québec;

CONSIDÉRANT que le personnel du Centre de sauvetage maritime de Québec doit maîtriser parfaitement le français et posséder une connaissance approfondie du milieu environnant propre au fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que le personnel du Centre de sauvetage maritime de Québec doit connaître et comprendre les modes d'opération des organismes québécois voués à la recherche et au sauvetage maritime;

CONSIDÉRANT que le personnel du Centre de sauvetage maritime de Québec doit être en mesure d'effectuer une coordination des événements propre aux spécificités du Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a pris la décision de fermer le Centre de sauvetage maritime de Québec au printemps 2012;

CONSIDÉRANT que l'Association des centres d'urgence du Québec a rédigé un mémoire dans lequel elle s'oppose à la fermeture du Centre de sauvetage maritime de Québec et qu'elle sollicite l'appui de la Fédération Québécoise des Municipalités;

Il est proposé par : **M. Christian Fortin**

Et appuyé par : **M. Julien Boudreau**

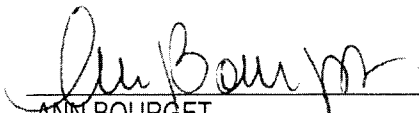
DE DEMANDER aux autorités fédérales, c'est-à-dire Pêches et Océans Canada, la Garde côtière canadienne et le Commissaire aux langues officielles, que demeure ouvert et pleinement opérationnel le Centre de sauvetage maritime de Québec;

DE DEMANDER à ces mêmes autorités que les services de secours du Centre de sauvetage maritime de Québec soient maintenus dans un français irréprochable et que le personnel du centre puisse effectuer une coordination des événements propre aux spécificités du Québec;

DE SOLLICITER l'appui et l'intervention de M. Denis Lebel, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, de la Fédération canadienne des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Copie de la résolution CA-2011-12-01/12, sous réserve d'adoption du procès-verbal de la réunion des 1^{er} et 2 décembre 2011 par le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités.


ANN BOURGET
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière de la corporation

5 décembre 2011
Date